

NON AUX CONSEILS D'ECOLE

Refus de siéger - Abrogation:

Telles sont les positions prises par le Conseil syndical du S.N.I.-P.E.G.C. de Loire-Atlantique qui organise une campagne de pétitions débouchant sur une manifestation à laquelle sont invités tous les instituteurs et les organisations soutenant le C.D.A.L.

Au Conseil syndical du 28 septembre, à Nantes, une quinzaine de directeurs d'école viennent exprimer leur désarroi devant la surcharge de travail occasionnée par la mise en place des conseils d'Ecole et manifestent leur opposition de principe à cette institution. Le bureau départemental rappelle alors ses critiques formulées l'an dernier à rencontre des conseils d'Ecole et propose la motion suivante que le conseil syndical adopte à l'unanimité (*):

*«Le Conseil syndical du S.N.I.-P.E.G.C. de Loire-Atlantique, réuni le 29 septembre 1977,
- après avoir entendu les directeurs de Rezé,
- après une analyse des attributions des Conseils d'Ecole et Comité de Parents, qui confirme les prises de position du C.S. de l'an dernier,
- après avoir étudié les multiples tâches qui incombent aux directeurs, demande aux directeurs et directrices de toutes les écoles du département de suspendre toute opération de mise en place de ces comités en l'attente de nouvelles consignes syndicales.
Le S.N.I.-P.E.G.C. s'oppose à toute pression d'où qu'elle vienne».*

En même temps le bureau départemental convoquait une assemblée générale des directeurs et responsables syndicaux.

Lors de cette réunion nous sommes intervenus pour souligner que nous ne nous réclamions aucunement du principe de la «gestion tripartite» dont, à l'époque de l'ancienne tendance «Ecole Emancipée», nous avons dénoncé le caractère ambigu et dont la nature corporatiste se manifeste aujourd'hui. Nous avons demandé au bureau départemental de caractériser clairement le Conseil d'Ecole et de prendre position pour l'abrogation de cette structure. Nous insistions également pour que le bureau élargisse la campagne d'explication en direction des organisations soutenant le C.D.A.L. en les invitant à un meeting de protestation.

On lira dans le texte ci-dessous les décisions finalement arrêtées par le Conseil syndical et le bureau départemental. On verra comment, par cette «déclaration commune», les militants de l'E.E.-F.U.O. et ceux de l'U.A.S. appartenant à la F.E.N. ont adressé à toutes les sections départementales du S.N.I. un appel à la généralisation, ouvrant la perspective de la constitution du «courant» seul susceptible de remplacer la F.E.N. et ses syndicats sur le terrain de la lutte des classes.

Contre les Conseils d'Ecole:

Déclaration commune de l'E.E.-F.U.O. et du Groupe U.A.S. (Union des Anarcho-Syndicalistes) de Loire-Atlantique.

L'E.E.-F.U.O. et le Groupe U.A.S. de Loire-Atlantique dénoncent les Conseils d'Ecole, déjà prévus dans la réforme gaulliste d'Edgar Faure et mis en oeuvre par Haby, comme une structure néo-corporatiste qui remet en cause:

- les droits des enseignants garantis par le statut de la Fonction Publique et notamment leur indépendance par rapport aux habitants du quartier ou de la commune;

(*) Contradictoirement à leur attitude au cours de tous les conseils syndicaux précédents, les conseillers U. et A. votèrent cette motion.

- la laïcité de l'Ecole Publique directement soumise à l'ingérence des groupes de pression;
- l'unité de l'Enseignement Public au bénéfice d'un enseignement « diversifié » (sous couvert « d'autonomie pédagogique » ou de rapprochement des « cultures régionales », en fait particulièrement perméable aux idéologies les plus réactionnaires.

Cette agression sans précédent contre l'Ecole laïque et contre les enseignants justifiait la mobilisation de toutes les organisations politiques et syndicales traditionnellement attachées à la défense de la laïcité. Les responsabilités respectives des dirigeants qui, par leur silence ou leur approbation, se sont faits complices de cette forfaiture doivent être dénoncées comme un scandale.

L'E.E.-F.U.O. et le groupe U.A.S. condamnent en particulier l'attitude du Bureau National du S.N.I. dont le Secrétaire Général déclarait en mars 1977, alors qu'il se devait d'alerter tous les amis de l'Ecole: « Sans s'opposer au principe de l'existence de ces Conseils qui rappelle l'idée de gestion tripartite du service public d'éducation (Guy Georges) conteste la façon de les installer et de les faire vivre prévue par le Ministre » (Compte-rendu du Bureau National « Ecole Libératrice » n° 21), reprochant à Haby de ne pas donner assez de pouvoir aux Conseils d'Ecole: « Notons simplement que le Conseil d'Ecole n'est qu'une instance consultative qui n'est donc dotée d'aucun pouvoir réel et qui n'a aucun moyen financier, ce qui rend très illusoire le pouvoir que lui prête l'article 22 » (Ecole Libératrice du 11 mars 1977).

Aujourd'hui, au moment de la mise en place des Conseils d'Ecole, l'éditorial de « L'Ecole Libératrice » du 7 octobre conclut: « ...nous devons participer à l'élection des comités de parents. Mobilisons-nous pour la gagner ».

Le spécialiste des questions laïques, M. Lasserre, précisait au Bureau National du 7 septembre:

« Il convient d'assurer la représentation maximale de la Fédération Cornec dans ces comités par un travail militant... ».

Et le Secrétaire Général commente: « Dans cette logique, nous avons revendiqué non pas des allègements de service pour les Directeurs non déchargés, mais la vacance des classes sur deux demi-journées. Dans cette bataille difficile, à la responsabilité individuelle, nous avons préféré la responsabilité collective » offrant ainsi à Haby les services bénévoles de tous les instituteurs adjoints, et transformant, par cette démarche, le syndicat en organe d'exécution de la réforme.

Mais les instituteurs, adjoints et directeurs, s'insurgent contre cette argumentation perfide selon laquelle ils seraient « responsables » du résultat des élections, et selon laquelle la nature des Conseils d'Ecole varierait suivant les résultats des élections!

Dans la Région Parisienne, dans la Sarthe, dans le Val-de-Marne, dans l'Hérault, les instituteurs disent NON aux Conseils d'Ecole. Devant leur détermination, les bureaux départementaux du S.N.I. et les conseils syndicaux ont pris position contre les Conseils d'Ecoles.

En Loire-Atlantique, à la suite d'une réunion de 250 instituteurs condamnant formellement les Conseils d'Ecole, le Bureau départemental et le Conseil syndical du 5 octobre 1977: « considérant la surcharge de travail que provoque pour les Directeurs l'élection des Comités de Parents, exige que l'Administration débloque des moyens nouveaux afin de les aider dans leur tâche, notamment les Directeurs non-déchargés ».

Après avoir correctement caractérisé les Conseils d'Ecole:

- mise sous tutelle des enseignants par les habitants du quartier,
- remise en cause des prérogatives statutaires des enseignants,
- remise en cause de leur liberté pédagogique,
- remise en cause de la laïcité de l'école par l'introduction des groupes de pression,

Le bureau départemental: « demande aux instituteurs et institutrices, aux directeurs et aux directrices de **REFUSER DE SIÉGER DANS LES CONSEILS D'ECOLE**. Parce que nous sommes résolument contre ces Conseils, et **POUR LEUR ABROGATION** ».

La section départementale organise une campagne de pétition: « **NON AUX CONSEILS D'ECOLE** », qui débouchera sur une manifestation à laquelle sont invitées les organisations qui composent et soutiennent le C.D.A.L.

L'E.E.-F.U.O. et le groupe U.A.S. approuvent pleinement ces dispositions.

Il faut que le combat pour le refus de siéger et pour l'abrogation des Conseils d'Ecole se développe dans les départements. On ne peut lutter contre la loi Guerneur et toutes les lois anti-laïques sans lutter en même temps contre la destruction de l'Ecole Laïque de l'intérieur.

Pour notre part, nous nous emploierons à faire connaître les décisions de la Section de Loire-Atlantique en adressant la présente déclaration à toutes les sections départementales.

Il faut acculer le Bureau National à revenir sur sa position.

L'initiative de cette « déclaration commune » sur la base des positions prises, par la Section de Loire-Atlantique ouvre les perspectives de la constitution, au-delà des clivages, d'un large courant lutte de classe garant de l'indépendance et le l'unité du syndicat.

Le 14 octobre 1977,

Pour l'E.E. - F.U.O.: André CARDINAL, 534 Cité Radiouse 44400 REZE
Pour l'U.A.S.: Serge MAHE, 12 rue du Danube 44800 St-HERBLAIN

L'enjeu:

Depuis de longs mois, un an exactement, l'UAS. a dénoncé les Conseils d'Ecole et poursuivi dans «L'Anarcho-Syndicaliste» une campagne obstinée contre cette agression sans précédent.

Notons pour l'histoire que l'Union départementale F.O. de Loire-Atlantique fut la première organisation syndicale en France à proposer, dès le 18 octobre 1976 une manifestation «*contre la nouvelle violation de la laïcité que constitue l'atteinte à l'indépendance des enseignants contenue dans la Loi Soisson-Haby*», stigmatisant «*...la soumission du corps enseignant au contrôle direct du patronat et groupes de pression divers, ainsi que le stipulent les réformes structurelles («Groupe d'Etude Technique» et «Conseil d'Ecole») contenues dans la loi Soisson-Haby qui doit entrer en application en 1977*» (Texte soumis à la réunion du C.D.A.L. du 18 octobre 1976) (1).

Depuis, la section du S.N.I. de Loire-Atlantique prenait position; la section de l'Hérault également. Le 9 septembre dernier, au meeting de Pantin, Bergeron déclarait: «*Nous sommes résolument hostiles aux Conseils d'Ecole, aux Conseils d'Atelier...*».

Les semaines suivantes c'étaient les instituteurs de la Sarthe, puis l'hebdomadaire «*Informations Ouvrières*». Dans le Val-de-Marne, à Paris, dans l'Essonne, en Haute-Loire, comme en Loire-Atlantique, les instituteurs s'adressent au S.N.I. et demandent à leur syndicat d'organiser la bataille contre les Conseils d'Ecole.

Non il ne s'agissait pas d'élucubrations idéologiques, et les «moulins à vent» dont nous parlait imprudemment A. Henry (2) en juillet dernier, s'avèrent explosifs!

Mais une question s'impose: puisque dans six départements au moins éclate l'opposition aux Conseils d'Ecole, comment se fait-il qu'à la tribune du Congrès de Nancy, où le S.N.I. tenait ses assises en juin dernier, personne ne soit intervenu en séance plénière pour exprimer cette opposition que la réalité proclame?

Comment se fait-il que dans un syndicat qui se veut un modèle de démocratie, avec son système huilé des «tendances», on puisse ainsi enterrer une affaire de cette importance? Est-ce à dire que parmi les centaines de délégués présents aucun ne l'avait perçue, ou plutôt qu'à l'intérieur de chaque tendance a fonctionné un blocage réitérant, au-delà des joutes de tribune, l'unité des appareils que l'on constatait le mois précédent (3), lors du Congrès de la F.C.P.E.?

Car l'enjeu de cette bataille contre les Conseils d'Ecole dépasse largement le cadre de l'enseignement primaire. Nous remarquons déjà dans «*L'Anarcho-Syndicaliste*» de mai qu'un projet corporatiste identique était proposé aux P.T.T. à la fois par la C.F.D.T. et le P.S. Depuis, E. Maire développait cette campagne autogestionnaire, et étendait son champ d'application aux services publics et aux entreprises, en préconisant «les conseils de service et d'atelier». Depuis encore, le P.C.F., au cours de sa querelle avec ses alliés, se faisant le champion de l'autogestion, reprenait à son compte la revendication des «conseils de service et d'atelier», et reprochait au P.S. certaines hésitations. Mais le 24 octobre, Mitterrand et Maire se félicitent de la «réunion positive» entre P.S. et C.F.D.T., et le leader du P.S. déclare: «*Ainsi on a pu mettre fin aux inexactitudes et aux erreurs d'interprétation concernant les conseils d'atelier sur lesquels le P.S. a toujours été d'accord*». Tout le monde se retrouve donc d'accord sur ce point, y compris F. Ceyrac qui vient de se distinguer, aux assises du patronat, par ses ouvertures aux thèses de l'autogestion.

De fait, l'établissement de ces structures néo-corporatistes, comme ultime solution, réalise l'unanimité de tous ceux que préoccupe la survie de l'économie capitaliste. Le Conseil d'Ecole se révèle être la première pierre de tout un édifice, et la bataille des instituteurs un combat qui concerne tous les travailleurs.

Serge MAHÉ.

(1) «L'Anarcho-Syndicaliste» n° 11 (déc. 1976). (2) n° 18 (octobre 1977). (3) n° 17 (juin 1977).